

L'Amérique, forcément impériale *par Robert Dujarric*

LES déclarations récurrentes des dirigeants américains – celles menaçant la Syrie, par exemple – indiquent que le problème de l'unilatéralisme de Washington continue d'être d'actualité même après la défaite de Saddam Hussein.

Si Washington est fier de sa capacité d'agir sans l'approbation de la communauté internationale, la France défend une vision multipolaire. En soutenant cette thèse, Jacques Chirac adopte les idées de Richard Nixon et Henry Kissinger lorsqu'ils étaient aux affaires (1969-1974 pour Nixon, jusqu'en 1977 pour Kissinger). Convaincus que l'Amérique était en perte de vitesse, ils s'étaient donné la tâche de gérer le déclin américain. La

guerre du Vietnam, le décollage économique de l'Europe et du Japon, l'intégration européenne, le réveil de la Chine, l'arsenal militaire soviétique, indiquaient un affaiblissement relatif, peut-être même absolu, de l'Amérique. Le monde du début des années 1970, selon Nixon et Kissinger, s'orientait vers le « pentapolarisme », l'Europe unie devenant l'un des centres de gravité de la planète avec l'Amérique, la Chine, le Japon et l'URSS.

Trente-cinq ans après l'élection de Richard Nixon, l'échiquier mondial a évolué dans un sens complètement opposé. L'URSS n'est plus. Le Japon est en proie à une grave crise économique en arrière-plan d'effondrement démographique. L'Europe s'est unifiée économiquement, mais reste divisée politiquement, comme la crise irakienne l'a démon-

tré, et ses faiblesses économiques et démographiques sont patentées. La Chine s'est enrichie, mais est confrontée à de sérieux défis politiques et économiques et n'a que de modestes ambitions régionales.

L'Amérique, en revanche, est, plus que jamais, la seule puissance mondiale. Elle est en situation d'hégémonie militaire, technologique et culturelle. Contrairement aux autres pays développés (UE, Japon), les Etats-Unis sont en expansion démographique (2,1 enfants par femme contre 1,4 au Japon et 1,5 pour l'Europe occidentale ; l'Amérique accueille aussi approximativement un million d'immigrés par an, dont un nombre considérable de scientifiques et cadres supérieurs). Son économie, même en période de récession, fait preuve d'un dynamisme envié au

Japon et en Europe.

La multipolarité est donc impossible dans le domaine politico-militaire (elle existe, cependant, dans le contexte des négociations commerciales). Paris invoque le Conseil de sécurité, temple du droit international, mais sa composition n'a rien à voir avec la distribution de la puissance dans le monde. Il ne peut que jouer un rôle de caisse de résonance en cas d'unanimité (guerre du Golfe de 1991) ou être court-circuité quand il fait obstacle à Washington (Kosovo, Irak).

La question qui se pose n'est pas « multipolarité » ou « unipolarité ». Quand un pays détient plus de la moitié des cartes, il ne peut y avoir de jeu « multipolaire » tel qu'il a existé pendant des siècles en Europe. Le problème est la gestion de l'hégémonie américaine. La

guerre en Irak a donné une mauvaise réputation à l'unilatéralisme pour plusieurs raisons. Premièrement, le clan néoconservateur a poussé Washington à mener une guerre injustifiée qui a nui aux intérêts des Etats-Unis et de leurs alliés. Deuxièmement, le style du président américain, manichéen, dénué

ROBERT DUJARRIC est chercheur au Hudson Institute à Washington.

d'éloquence et arrogant, est une incitation à l'antiaméricanisme.

Mais les erreurs de l'administration Bush ne doivent pas faire oublier que l'unilatéralisme est une option à laquelle les Etats-Unis ne peuvent pas renoncer. L'Amérique est à la tête d'un empire dont les principaux membres sont les pays

de l'Union européenne, le Canada, le Japon, la Corée du Sud et l'Australie. Cet ensemble est un empire libéral et non territorial. Les alliés des Etats-Unis ne peuvent être traités comme des vassaux, Washington doit donc tenir compte de leurs opinions. Mais les lenteurs d'un processus consensuel font qu'il y a des cas où les Etats-Unis doivent se réserver la possibilité d'agir unilatéralement car ils ont à la fois des responsabilités globales et des capacités militaires que ne possède aucun autre pays. L'Irak était une grave erreur, et il faudra longtemps à Washington pour réparer les dégâts. Il est essentiel pour Washington d'essayer d'éviter les solutions unilatérales. Mais il serait erroné pour le successeur de George W. Bush de renoncer à jamais à agir unilatéralement.

Combattre l'inégalité culturelle française

Suite de la première page

Ayant, depuis une année, rencontré partout en France de très nombreux directeurs d'institutions culturelles ainsi que des metteurs en scène, des chorégraphes, des directeurs de festival, des comédiens, des danseurs, des musiciens, j'ai cependant pu observer les déséquilibres grandissants de ce secteur.

Le plus criant tient aux inégalités de ce que j'appellerai « l'aménagement culturel du territoire » de notre pays.

C'est ainsi qu'un département sur deux ne dispose pas de scène nationale, alors que tel autre en compte quatre, que cinq régions sont dépourvues d'orchestre et six de centres chorégraphiques. Le réseau très développé de théâtres de ville, dont la programmation s'est notablement améliorée en vingt ans, permet certes d'irriguer

plus largement le territoire, mais de nombreux Français n'en demeurent pas moins privés d'un accès facile et diversifié aux spectacles vivants.

Dans le même ordre d'idées, j'ai constaté que certains enjeux fondamentaux comme la conquête de nouveaux publics, le soutien à la création en direction du jeune public, les conditions d'accueil des publics handicapés, et bien d'autres, ne trouvaient pas toujours les réponses que l'on serait en droit d'attendre.

L'Etat apporte et continuera d'apporter au spectacle vivant un concours important, chaque année croissant (687 millions d'euros au total en 2003, en progression de plus de 3,5 % par rapport à 2002). Mais ses interventions financières, largement héritées de situations historiques, sont disparates. La lisibilité de la politique nationale est de ce fait brouillée.

Si les quarante centres dramatiques nationaux sont financés en moyenne par l'Etat à hauteur de 60 % de leur budget, ce chiffre recouvre en réalité des écarts très marqués d'un centre dramatique à l'autre. Il en va de même pour les scènes nationales

qui, financées en moyenne à hauteur de 33 %, voient le concours de l'Etat varier de 15 % à 65 %. Quant aux festivals, leur foisonnement depuis plusieurs années n'a pas été suivi d'une définition de critères déterminant l'intervention financière de l'Etat. En définitive, l'absence de règles claires expose l'Etat à une forme d'arbitraire, et l'empêche de répondre avec objectivité aux sollicitations des collectivités locales ou des directeurs de structure.

Ce diagnostic nous impose la tâche de redonner un nouvel élan à ces réseaux et de revivifier durablement le soutien à la création et à sa diffusion auprès d'un large public.

C'est à une véritable refondation des réseaux du spectacle vivant que nous devons travailler. Je voudrais ici donner le « coup d'envoi » de ce chantier, en définissant ses objectifs, sa méthode et son calendrier.

Je vois quatre objectifs prioritaires. Parvenir à une plus grande équité de l'accès aux lieux de création et de diffusion sur l'ensemble du territoire.

Encourager les expressions les plus diverses de la culture contemporaine. Garantir la liberté d'expression des

créateurs et directeurs de structures, mais également leur mobilité et leur renouvellement régulier.

Repenser les principes de l'intervention publique autour de règles du jeu claires, cohérentes et partagées entre l'Etat et ses partenaires.

Ces objectifs seront d'abord déclinés pour les réseaux labellisés (centres dramatiques nationaux, scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux...), où de très nombreux chantiers sont à engager : partage de l'outil de production avec des artistes ou des compagnies en résidence de création, conquête de plus vastes publics, adaptation des structures juridiques. Le directeur devra disposer d'un statut garantissant sa liberté artistique, prévoyant la durée de son mandat, et précisant le dispositif d'accompagnement à l'issue de celui-ci, notamment pour les metteurs en scène et chorégraphes qui désirent poursuivre leur parcours de création.

Grâce à des règles de financement plus claires, l'Etat sera en mesure de répondre aux exigences d'une nouvelle étape de la décentralisation dramatique et chorégraphique, qui complé-

tera le maillage actuel par de nouveaux établissements.

Ces objectifs s'appliqueront aussi aux festivals. Dès 2004, sera créé un label de « Festival d'intérêt national » qui distinguera les manifestations qui sont des laboratoires de la création, répondent à des critères d'excellence dans l'interprétation des œuvres du répertoire, de pertinence dans le mode de relation avec les publics, ont un rôle moteur dans leur réseau de création et de diffusion, et bénéficient d'un rayonnement national et international.

Sur le plan de la méthode, je proposerai que nous consacrons dans un texte fondateur l'existence d'une mission nationale de soutien au spectacle vivant, commune à l'Etat et aux collectivités locales. Cette mission devra respecter un certain nombre de grands principes, la liberté de la création artistique, le soutien à la création contemporaine, la défense de la diversité culturelle, la circulation des œuvres et des équipes, l'égalité d'accès des publics sur l'ensemble du territoire, les garanties apportées aux professionnels dans l'exercice de leurs activi-

tés. Dans le même temps, les clarifications nécessaires de l'intervention de l'Etat seront réalisées, région par région, pour prendre en compte la disparité des situations avec la participation active, naturellement, des collectivités territoriales et de l'ensemble des professionnels du spectacle vivant.

Je souhaite engager ces travaux avant l'été, pour aboutir, d'ici au début de l'année 2004, à une communication officielle sur la rénovation et le développement de l'action de l'Etat dans le domaine du spectacle vivant. Elle sera suivie, dans chaque région, d'une mise en œuvre concertée des nouveaux principes dégagés et des textes normatifs issus de ces travaux.

La tâche qui nous attend est nécessaire. Elle est très lourde, car elle touche à des modes d'intervention anciens et complexes.

Elle ne doit pas être redoutée, car l'objectif n'est pas de désengager l'Etat, mais au contraire de replacer son action au service d'une politique culturelle ambitieuse et renouvelée pour tous les arts de la scène.

Jean-Jacques Aillagon